



## **RÈGLEMENT OFFICIEL**



**Organisateur : Les Trotteurs de la Geüle**

**Dates : 5 et 6 décembre 2026**

# Sommaire

PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1 – ORGANISATION

ARTICLE 2 – PRINCIPE DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 3 – MODIFICATION DES CONDITIONS DE COURSE

ARTICLE 4 – ABANDON

ARTICLE 5 – CONVOCATION DES PARTICIPANTS

ARTICLE 6 – BASE DE VIE

ARTICLE 7 – ACCOMPAGNATEURS

ARTICLE 8 – RAVITAILLEMENT

ARTICLE 9 – SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

ARTICLE 10 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE

ARTICLE 11 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

ARTICLE 12 – TRICHE ET SANCTIONS

ARTICLE 13 – INSCRIPTIONS

ARTICLE 14 – DOCUMENTS OBLIGATOIRES

ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

## PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

**Un défi BRUT. Une expérience UNIQUE.**

**Une boucle de 3km et 110m de dénivelé** à effectuer en moins de 26 minutes, mais à tout moment, tout peut **CHANGER...**

**10 minutes de pause à partir de la fin du temps imparti.**

La Boucle Sans Fin des Trotteurs n'est pas une simple course. C'est une **épreuve mentale et physique**, une confrontation avec soi-même. Nous l'avons volontairement organisée **en décembre**, à une période où le froid, l'humidité et la fatigue deviennent des adversaires à part entière. Ici, les conditions ne sont pas adoucies ! elles font partie du défi.

Les participants viennent **en âme et conscience**, en sachant que cette aventure va les pousser bien au-delà de ce qu'ils pensent être capables de faire. Au fil des heures et des boucles, le corps s'use, le mental vacille, et il ne reste qu'une seule chose, **la volonté d'avancer encore et encore.**

Rien n'est figé dans cette course. Le confort est **volontairement spartiate**. La base de vie sera **à l'extérieur**, exposée aux éléments. Chaque participant disposera simplement **d'un carré d'herbe pour s'installer**. Pas de chauffage, pas de refuge confortable. Juste le froid, la nuit, la fatigue... et votre détermination.

L'objectif n'est pas seulement de courir.

L'objectif est **d'aller là où vous n'êtes jamais allés**, de toucher vos limites... et peut-être de les dépasser.

Une chose est certaine !

**Ceux qui auront l'audace de prendre le départ s'en souviendront toute leur vie.**

**Repartir, c'est déjà GAGNER !**

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'épreuve La Boucle Sans Fin des Trotteurs est une course nature de type trail organisée par Les Trotteurs de la Geüle.

Elle se déroulera les 5 et 6 décembre 2026 sur les communes de Mont, Argagnon et Arthez de Béarn.

## ARTICLE 2 – PRINCIPE DE L'ÉPREUVE

L'objectif de l'épreuve est de réaliser le plus grand nombre de boucles possible sur un parcours de trail.

Caractéristiques du parcours :

- boucle d'environ 3 km
- environ 110 mètres de dénivelé positif

Le temps imparti initial pour effectuer la boucle est fixé à 26 minutes. À tout moment, tout peut changer.

Déroulement :

- Tous les coureurs prennent le départ ensemble.
- Les participants doivent terminer la boucle dans le temps imparti.
- Tout coureur ne terminant pas dans les temps est immédiatement éliminé.
- Les coureurs ayant terminé dans les temps bénéficient d'une pause obligatoire de 10 minutes.
- À l'issue de cette pause, tous les coureurs encore en course repartent ensemble pour une nouvelle boucle.
- Le port du dossard est obligatoire, si un concurrent ne le porte pas, il sera disqualifié à son arrivée.
- L'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul coureur en course.
- Pour être déclaré vainqueur, ce dernier devra valider seul une dernière boucle complète.

### **ARTICLE 3 – MODIFICATION DES CONDITIONS DE COURSE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment :

- **le temps imparti pour réaliser la boucle**
- **le parcours**
- **le sens de circulation du parcours**

Ces modifications devront être **respectées** par tous les participants.

Tout **retard** au départ de chaque boucle (même de quelques secondes) signifie une **élimination**.

Un compte à rebours sera annoncé à **1 minute** du départ de chaque boucle.

## ARTICLE 4 – ABANDON

Tout coureur souhaitant abandonner devra prévenir l'organisation avant le départ de la boucle suivante.

Pour officialiser l'abandon dans l'esprit de l'épreuve, le participant devra se présenter sur la ligne de départ puis se placer immédiatement sur le côté du parcours afin de signaler symboliquement son abandon.

## ARTICLE 5 – CONVOCATION DES PARTICIPANTS

Les participants sont convoqués :

- Samedi 5 décembre 2026 à 13h00
- Parking de la salle des fêtes de Gouze au 11 route du bourg 64300 MONT.
- Un briefing obligatoire sera effectué par l'organisation.
- Remise des dossards contre signature de la décharge et du règlement sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
- Les participants seront ensuite dirigés vers la zone de stationnement puis vers la base de vie.

## ARTICLE 6 – BASE DE VIE

Chaque coureur disposera d'un espace d'environ 12 m<sup>2</sup> afin d'installer sa zone de vie.

Les participants pourront y installer :

- tente
- tonnelle
- lit de camp
- chaise longue
- matériel de repos
- .....

Chaque participant devra être en **autosuffisance**.

L'organisation mettra de l'eau et du solide à disposition.

Les feux de camp sont strictement interdits.

## ARTICLE 7 – ACCOMPAGNATEURS

Les coureurs peuvent être accompagnés sur la base de vie.

Cependant :

- les accompagnateurs ne sont pas autorisés à prendre le départ et à courir avec les participants sur le parcours.
- ils doivent respecter les règles de sécurité et l'organisation.

## ARTICLE 8 – RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement offert solide et liquide sera mis à disposition des participants.

Une buvette sera également présente sur la base de vie permettant de se restaurer et de consommer des boissons chaudes ou fraîches.

## ARTICLE 9 – SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des secours seront présents pendant toute la durée de l'épreuve afin de prodiguer les premiers secours.

Les premiers secours, sont destinés à porter assistance à toutes personnes en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

**En cas de nécessité**, les services d'urgence pourront être sollicités.

Chaque participant **s'engage à respecter les consignes** de sécurité de l'organisation.

Il est recommandé au participant d'avoir une assurance individuelle.

N° de téléphone d'assistance de l'organisation, sera communiqué ultérieurement lors du briefing.

## ARTICLE 10 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque participant devra obligatoirement disposer du matériel suivant :

- couverture de survie

- sifflet
- téléphone portable chargé
- lampe ou éclairage plus recharge pour la course de nuit
- Les bâtons de trail sont tolérés.
- Chaque coureur devra prévoir une tenue adaptée aux conditions météorologiques. (Pour le froid, la pluie...)
- ECO CUP, gourde

## ARTICLE 11 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant s'engage à :

- **respecter** les bénévoles
- **respecter** les riverains
- **préserver** l'environnement
- ne laisser aucun déchet sur le parcours ou sur la base de vie.
- les participants se doivent secours et entraide. En cas d'accident ou de blessures d'un concurrent, chaque participant s'engage à contacter le plus rapidement possible l'organisateur. Si les conditions météorologiques, l'état physique ou les mauvais comportements d'un concurrent sont constatés, l'équipe médicale ou l'organisateur de la course ont tout pouvoir pour contraindre le ou les concurrent(s) à l'abandon.

## ARTICLE 12 – TRICHE ET SANCTIONS

Toute tentative de **triche**, raccourci sur le parcours ou non-respect du règlement entraînera **l'exclusion immédiate** de l'épreuve.

## ARTICLE 13 – INSCRIPTIONS

**Avoir minimum 18ans.**

Le tarif de l'inscription est fixé à **45 €**.

Les inscriptions ouvriront le 24 mai 2026 sur la plateforme <https://pyreneeschrono.fr>

Chaque participant recevra un cadeau souvenir de l'événement.

Toute inscription est **définitive, aucun remboursement** ne sera effectué.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (conditions météorologiques, terrorisme, interdiction de la préfecture etc...)

Tout concurrent **renonce expressément** à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

#### **ARTICLE 14 – DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

Chaque participant devra obligatoirement fournir un **PPS** (Parcours de Prévention Santé) ou **licence FFA** valide et **signer une décharge de responsabilité** envers l'organisation lors de la remise du dossard.

#### **ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement si les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons de sécurité ou d'autorisations administratives.